



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : DG SUP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Solvant industriel. Dégoudronnant. Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : ATLANTE

Adresse : P.A. de l'Estuaire - 56190 ARZAL

Téléphone : +33 (0)2.97.45.09.09

Email: contact@atlante-pro.fr

<http://www.atlante-pro.fr/>

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Règlement (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 3	–	H226
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	–	H336
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	–	H335
Danger par aspiration	Catégorie 1	–	H304
Toxicité chronique pour milieu aquatique	Catégorie 2	–	H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
	R10
Irritant (Xi)	R37
Nocif (Xn)	R65
	R66
	R67
Dangereux pour l'environnement (N)	R51/53

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008



Symboles de danger :
Mention d'avertissement : Danger
Mention de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence
Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention : P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P331 NE PAS faire vomir.
Stockage : P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Etiquetage supplémentaire :

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Hydrocarbures, C9, aromatiques.

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
Hydrocarbures, C9, aromatiques No.-CE : 918-668-5 Enregistrement : 01-2119455851-35-xxxx	<= 100	Flam. Liq.3 STOT SE3 Asp. Tox.1 Aquatic Chronic2	H226 H335, H336 H304 H411	R10 Irritant; Xi; R37 Nocif; Xn; R65 R66 R67 Dangereux pour l'environnement; N; R51-R53

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Porter un équipement de protection respiratoire. Transférer la personne à l'air frais. Le secouriste doit se protéger.
- En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- En cas de contact avec les yeux : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Se rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Mousse, Eau pulvérisée, Produit sec, Dioxyde de carbone (CO₂).
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Inflammable. Le chauffage peut produire la vapeur combustible qui peut former le mélange explosif avec de l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133).
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres sections

- Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
- Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
- Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation d'aérosols. Éviter une exposition directe au soleil.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne peuvent être exposées à ce produit. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier doux; Acier inoxydable; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Matières plastiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de la chaleur.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur.

Précautions pour le stockage : Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)	
DNEL Travailleurs, Exposition chronique, Effets systémiques, Contact avec la peau	: 25 mg/kg
DNEL Travailleurs, Exposition chronique, Effets systémiques, Inhalation	: 100 mg/m3
DNEL Consommateurs, Exposition chronique, Effets systémiques, Contact avec la peau	: 11 mg/kg
DNEL Consommateurs, Exposition chronique, Effets systémiques, Inhalation	: 32 mg/m3
DNEL Consommateurs, Exposition chronique, Effets systémiques, Ingestion	: 11 mg/kg

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle	
Information (supplémentaire)	: Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.
Type de Filtre recommandé:A

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés. La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Matériel : Caoutchouc nitrile
Temps de pénétration : ≤ 8h
Epaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Eviter la pénétration dans le sous-sol. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : Liquide.
Couleur : Clair.
Odeur : Aromatique.
Seuil olfactif : Donnée non disponible.
pH : Donnée non disponible.
Point de congélation : Donnée non disponible.
Point/intervalle d'ébullition : 140 - 200°C
Point d'éclair : > 35°C (Méthode: ASTM D 56)
Taux d'évaporation : 0,16
Inflammabilité (solide, gaz) : Inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure : 7% (V)
Limite d'explosivité, inférieure : 0,7% (V)
Pression de vapeur : < 10 hPa (20°C)
Densité de vapeur relative : > 1
(Air = 1.0)
Densité relative : Donnée non disponible.
Densité : 0,80 - 0,95 g/cm³ (20°C)
Similaire à l'eau.
Hydrosolubilité : Négligeable.
Coefficient de partage n-octanol/eau : Donnée non disponible.
Température d'inflammabilité : > 400°C
Décomposition thermique : Donnée non disponible.
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible.
Explosivité : Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes : Non comburant.

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Décomposition thermique : Donnée non disponible.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produit de décomposition : Aucun(e) à notre connaissance.
 dangereux

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	
Oral(e)	
Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.	

Inhalation	
Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.	

Dermale	
Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.	

Irritation	
Peau	
Résultat	: Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

Yeux	
Résultat	: Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

Sensibilisation	
Résultat	: Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

Effets CMR	
Propriétés CMR	
Cancérogénicité	: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité	: Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Tératogénicité	: Ne contient pas de composé listé comme tératogène.
Toxicité pour la reproduction	: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité pour un organe cible spécifique	
Exposition unique	
Remarque	: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Exposition répétée	
Remarque	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques	
Danger par aspiration	
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

Information supplémentaire	
Autres informations toxicologiques	: Irritant pour les voies respiratoires.

Composant:	Hydrocarbures, C9, aromatiques
Toxicité aiguë	
Oral(e)	
DL50	: 3592 mg/kg (rat) (OCDE Ligne directrice 401)

Inhalation	
CL50	: (rat) (OCDE Ligne directrice 403) Supérieur à la concentration quasi-saturée de vapeur.

Dermale	
DL50	: > 3160 mg/kg (lapin) (OCDE Ligne directrice 402)

Irritation	
Peau	
Résultat	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Yeux	
Résultat	: Pas d'irritation des yeux.

Sensibilisation	
Résultat	: Non sensibilisant(e)

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Composant:	Hydrocarbures, C9, aromatiques
Toxicité aiguë	
Poisson	
LL50	: 9,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (Toxicité pour le poisson; Petrotox computer model (v3.04))

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	
EL50	: 3,2 mg/l (Daphnia magna; 48 h) (Toxicité pour les daphnies; OCDE Ligne directrice 202)

Algue	
EL50	: 2,6 - 2,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h) (Toxicité pour les algues; Petrotox computer model (v3.04))

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	
Biodégradabilité	
Résultat	: Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	
Résultat	: Une évaporation notable de la solution aqueuse dans l'air n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	
Résultat	: Non déterminé.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Résultat	: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire	
Résultat	: Contenu en COV sans l'eau.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Le code déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

1268

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- ADR : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
(Hydrocarbures, C9, aromatiques)
- RID : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
(Hydrocarbures, C9, aromatiques)
- IMDG : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.
(Hydrocarbons, C9, aromatics)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- ADR-Classe : 3
(Etiquettes; Code de classification; : 3; F1; 30; (D/E)
Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)
- RID-Classe : 3
(Etiquettes; Code de classification; : 3; F1; 30
Numéro d'identification du danger)
- IMDG-Classe : 3
(Etiquettes; No EMS) : 3; F-E, S-E

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
RID : III
IMDG : III

14.5. Danger pour l'environnement

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR : Poisson et arbre.
Etiquetage selon 5.2.1.8 RID : Poisson et arbre.
Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : Poisson et arbre.
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG : Oui.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux : Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1432
Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables. 1433
Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables. 1434
Stockage et emploi de substances ou mélanges dangereux pour l'environnement -B- toxiques pour les organismes aquatiques. 1173

État actuel de notification

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les chapitres 2 et 3

R10 Inflammable.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R51 Toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.